

Formation-Sensibilisation de Journalistes « Eau et Développement Durable »

Casablanca, 21-25 mars 2001

Organisée par :
L'Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau « ALMAE »



En collaboration avec :

Al Ahdath Al Maghribia
L'Association Marocaine de l'Information pour l'Environnement et le
Développement
Nissaà Min Al Maghrib

Avec l'appui de :
L'UNESCO

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement,
de l'Urbanisme et de l'Habitat
L'Ambassade des Etats-Unis au Maroc

Avec la participation de :
La Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau

Rapport de synthèse
Réalisé par : Houria Tazi Sadeq

Remerciements

Les organisateurs de la Formation-Sensibilisation destinée aux journalistes sur le thème « Eau et Développement Durable » tiennent à remercier :

Pour leur appui et leur collaboration :

- la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau,
- Al Ahda th Al Maghribia,
- Nissaà Min Al Maghrib,
- l'Association Marocaine de l'Information pour l'Environnement et le Développement.

Pour leur participation financière :

- l'UNESCO, Paris,
- le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement
- l'Ambassade des Etats Unis au Maroc.

Pour leur implication, en leur qualité de membre du Comité préparatoire:

- Mme Leïla Benyassin : Nissaà Min Al Maghrib,
- Mr Abdessamad Bouabdallah, Directeur de Formation, Hygiénis,
- Mme Meriem Essafi : Association Marocaine de l'Information pour l'Environnement et le Développement,
- Mr Mohamed Haymoud :Al Ahda th Al Maghribia,
- Mme Houria Tazi Sadeq, ALMAE & Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau.

Cette Formation a été réussie grâce à :

- l'expertise et à l'expérience des intervenants et des personnes ressources,
- l'assiduité et l'intérêt des participants,
- l'opportunité offerte aux journalistes d'assister aux travaux des Premières Journées Scientifiques de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau,
- à l'initiative prise par l'Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau et au sérieux de son exécutif.

L'exposition de peinture « Les artistes et l'eau » organisée en marge de la Formation à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau a pu se tenir grâce :

- au talent et à la créativité des peintres marocains : Mohamed Aboulwakar, Fouad Bellamine, Saad Hassani, Mohamed Kacimi, Mohamed Nabili et Abdelkbir Rabiï,
- à l'initiative prise par la Chaire Unesco Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau et l'Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau,
- au travail de coordination réalisé par Monsieur Farouk Chraïbi,

- à l'Atelier animé par Mr Mohamed Nabili pour accompagner les enfants dont certains de l'Association Bayti pendant lequel une œuvre commune est réalisée et dévoilée au vernissage de l'Exposition,
- à la Villa des Arts, Fondation ONA, qui a accueilli l'exposition,
- à la Fondation Banque Populaire qui l'a appuyée.

Nous remercions vivement les médias, 2M, la RTM, la Presse, qui ont assuré largement la couverture de l'évènement.

Table des matières

Présentation de la Formation-sensibilisation « Eau et Développement Durable »	6
Pourquoi un cycle de formation au service de l'eau et du développement durable ?	6
Objectifs de la Formation-Sensibilisation destinée aux journalistes	7
Déroulement de la Formation	8
Les participants	8
La communication	9
Modules spécifiques aux journalistes	10
Séance d'ouverture	10
Etat de la ressource en eau	10
Au Maroc	11
En Mauritanie	11
Dans le Monde Arabe	11
Les caractéristiques communes dégagées	11
Aspects juridiques et institutionnels	12
- Le cadre juridique et institutionnel au Maroc : la Loi 10-95 sur l'eau	12
Principes de base de la Loi 10-95 sur l'eau	12
Objectifs de la Loi 10-95 sur l'eau	12
Constitution et délimitation du domaine public hydraulique « DPH »	13
Conditions d'utilisation du « DPH »	13
Protection du « DPH »	13
Objectifs des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau	14
Objectifs du Plan National de l'Eau	14
Aspects économiques et financiers	14
Intervenants dans la gestion du secteur de l'eau	15
- Aspects de Droit international de l'eau	15
Le Droit fluvial	15
Droit de l'eau dans les Etats riverains du Jourdain	16
Aspects socio-économiques de l'eau	19
Le développement durable et la gouvernance appliqués à l'eau	19
Modules suivis dans le cadre des Journées Scientifiques de la Chaire UNESCO sur le thème « La gestion sociale de l'eau, rôles de l'Université et partenariats »	22
Séance d'ouverture	22
En lien avec la gestion sociale de l'eau	22
Etat des lieux et géographie de la ressource en eau	22
La gestion de l'eau	23

La Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau et l'Université	24
La Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau, l'UNESCO et le partenariat	25
Quelle ingénierie pour la gestion sociale de l'eau ?	26
Introduction	26
L'évaluation de la session d'automne 2000 de l'Académie du Royaume sur le thème « l'eau et la sécurité alimentaire à l'aube du 21 ème siècle »	28
L'eau dans le Débat National de l'Aménagement du Territoire	29
Pour un regard des sciences de l'Homme sur l'eau	30
La connaissance au service de la gestion sociale de l'eau	33
Atelier : La Gestion sociale de l'eau : quelle communication ?	34
Exposition de peinture	35
Quel suivi ?	35
Programme	37
Liste des participants	41
Les bénéficiaires	41
Les animateurs	43
Modules spécifiques aux journalistes	43
Modules suivis dans le cadre des Journées Scientifiques de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau	45
Les personnes-ressources	47
Annexes	49
Annexe 1 : Descriptif de l'Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau	50
Annexe 2 : Présentation du Centre Multifonctions Eau et Développement Durable	53
Annexe 3 : Regard sur l'Exposition « les artistes et l'eau ».....	58

I. Présentation de la Formation-sensibilisation « Eau et Développement Durable »

L'Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau « ALMAE » (Annexe 1) a organisé au siège de l'Association du 21 au 25 mars 2001, dans le cadre du Centre Multifonctions Eau et Développement Durable « CMEDD » (Annexe 2) qu'elle a initié, une session de Formation-Sensibilisation sur le thème «Eau et Développement Durable» destinée aux journalistes de la région.

Cette Formation représente la première d'un cycle préparé par l'ALMAE.

► Pourquoi un cycle de formation au service de l'eau et du développement durable ?

À la veille du deuxième millénaire, un quart de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable, et plus de la moitié de l'humanité ne bénéficie pas d'un assainissement satisfaisant des eaux.

La mauvaise qualité de l'eau, le manque d'hygiène sont les principales causes de maladies et de décès dans le monde. La pénurie d'eau, les inondations, la sécheresse, la pauvreté, la pollution, le mauvais traitement des déchets, sont autant de facteurs qui font peser de sérieuses menaces sur le développement durable, la santé humaine, la sécurité alimentaire mondiale et sur l'environnement.

Construire une culture de paix autour de la question de l'eau, œuvrer pour un partage équitable de la ressource en eau, pour le droit d'accès de tous à une eau saine et donc faire de la ressource en eau un patrimoine partagé sont des priorités incontournables aujourd'hui.

Si l'eau est considérée comme un bien économique, elle est aussi un bien social de base dont l'usage doit être intégré dans les pratiques culturelles et sociales. Il convient donc d'informer concrètement les usagers consommateurs et d'encourager leur participation à la gestion durable de leur eau.

Il est reconnu que, par rapport à la question de l'eau et de l'assainissement, les difficultés liées à la circulation de l'information, à la participation et à la coordination entre les différents acteurs de la société civile comptent parmi les problèmes à résoudre dans la région.

En effet, la rareté ou les difficultés d'accès à une information pertinente, lorsqu'elle existe, engendrent souvent une méconnaissance de l'état de la ressource elle-même, des expertises existantes et ne favorisent pas l'action appropriée pour la participation et la protection de la ressource en eau.

Les connaissances liées à l'eau doivent être véhiculées vers le plus large public possible afin d'opérer un changement dans les comportements induisant le gaspillage ou le mauvais traitement de l'eau. En même temps le projet "eau" est mobilisateur et favorise le processus démocratique par sa gestion participative.

La diffusion de l'information de même que l'éducation et la sensibilisation sur la ressource en eau doivent se faire au plus près des acteurs de terrain et des populations locales qui doivent disposer des informations, de la formation adéquate et des outils pour leur permettre d'assumer ce rôle et d'exercer leurs droits et de respecter leurs obligations.

► Objectifs de la Formation-Sensibilisation destinée aux journalistes

1. Objectifs généraux :

- Sensibiliser sur les défis liés à l'eau ;
- Intervenir, par des actions de renforcement des capacités, pour améliorer et promouvoir le rôle des journalistes dans la communication et la sensibilisation liées à la ressource en eau ;
- Contribuer au processus démocratique en offrant des outils pour la prise en charge par les citoyens de leur standard de vie ;
- Intervenir pour pallier au déficit en circulation de l'information ;
- Participer à la capitalisation et la circulation de l'information pertinente, au développement des connaissances et à l'échange d'expériences ;
- Renforcer la coordination et la mise en réseau des intervenants en matière d'eau et de développement durable ;
- Promouvoir un meilleur accès de la société civile aux nouvelles technologies de l'information en tant qu'outil pour les actions de plaidoyer, de débat, de mise en réseau et de partenariat ;
- Favoriser le droit d'accès à une eau saine pour tous et toutes ;
- Permettre, par le caractère démonstratif du projet et par l'effet multiplicateur, de lever les carences en besoins en formation et de débat public ;
- Former aux bonnes pratiques pour une bonne gouvernance de l'eau ;
- Contribuer à l'effort d'éducation et au changement des comportements nuisibles à la ressource en eau ;
- Montrer les aspects positifs d'une gestion sociale de l'eau ;

- Participer à la lutte contre la pauvreté ;
- Contribuer à la mise en place des recommandations de la Vision 21.

2. Objectifs spécifiques :

- Amélioration et perfectionnement des connaissances, aptitudes et pratiques des bénéficiaires dans les matières et les grands enjeux qui se rapportent à la ressource en eau et à sa gestion participative ;
- Formation de personnes-relais pour la sensibilisation, le plaidoyer et l'éducation ;
- Permettre l'effet multiplicateur ;
- Contribuer à l'échange d'expériences ;
- Sensibiliser le public à l'utilité de médias dans la circulation de l'information pour la citoyenneté.

► Déroulement de la Formation

La formation est organisée selon la méthode interactive, visuelle et participative et s'appuie sur l'auto-évaluation croisée des bénéficiaires et sur une évaluation finale.

La formation est sous-tendue par la logique du transfert multiplicateur des connaissances sachant que les bénéficiaires devront s'engager à sensibiliser eux-mêmes la société civile à la question de l'eau, ressource vitale pour le développement durable.

Les journalistes, grâce aux modules de rédaction journalistique, ont produit un bulletin qui reprend les thèmes abordés pendant leur formation.

Par ailleurs, l'appel à des experts internationaux et nationaux comme animateurs et/ou personnes ressources, a donné lieu à un échange de leurs expériences respectives dans ce domaine.

► Les participants

La Formation a regroupé des journalistes des pays du Maghreb (Mauritanie, Algérie, Tunisie, Maroc). Deux journalistes palestiniens n'ont pas pu rejoindre la Formation pour des raisons administratives.

Des personnes ressources du secteur public, du secteur privé et des experts nationaux et internationaux ont participé à la Formation en vue :

- d'un échange d'expériences ;
- de donner l'occasion aux journalistes de travailler en commun avec des personnes impliquées dans la thématique eau et développement durable ;

- de permettre aux personnes ressources de profiter du savoir et du savoir faire des journalistes dans les aspects de communication.

► **Communication**

Le plan de communication externe adopté pour cette manifestation est composé des éléments suivants :

1. un communiqué de presse largement diffusé,
2. quatre émissions radiophoniques sur RTM :
 - deux à l'émission « Planète verte » diffusées les 16 mars 2001 : interview de Mme Houria Tazi Sadeq et 23 mars 2001 : Mr Bernard Barraqué, Mr Christian Brodhag et Mme Houria Tazi Sadeq.
 - le 19 mars 2001, « Chaîne Inter » : Mme Houria Tazi Sadeq.
 - le 22 mars 2001 « Espace féminin » : Mme Houria Tazi Sadeq.
3. deux émissions télévisées sur la Chaîne 2M le 19 et le 23 mars 2001 animées Mme Houria Tazi Sadeq,
4. l'émission enfantine du dimanche 15 avril matin qui a présenté le groupe des enfants qui ont travaillé avec Mr Mohamed Nabili pour réaliser une toile commune, Mr Nabili, Mr Farouk Chraïbi, coordonnateur de l'exposition et Mme Houria Tazi Sadeq,
5. articles publiés dans plusieurs revues et journaux locaux,
6. bulletin réalisé par les journalistes pendant la formation.

► **Les trois temps de la Formation-sensibilisation :**

1. Des modules spécifiques avec la participation des journalistes et des personnes ressources identifiées en fonction du thème. Les axes retenus sont :
 - état de la ressource en eau,
 - aspects juridiques et institutionnels de l'eau au Maroc,
 - aspects de Droit International de l'eau,
 - aspects socio-économiques,
 - le développement durable, la gouvernance,
 - les systèmes d'information.
2. Des modules dans le cadre des Premières Journées Scientifiques organisées durant la même période par la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau sur le thème « La gestion sociale de l'eau, rôles de l'Université et partenariats », (22-23 mars) en vue de donner l'occasion aux journalistes de rencontrer un public plus large composé d'acteurs du développement durable, d'experts nationaux et internationaux et de représentants d'organismes internationaux. Les thèmes retenus pour faire participer les journalistes sont :

- Quelle ingénierie pour la gestion sociale de l'eau ?
 - La connaissance au service de la gestion sociale de l'eau.
 - Atelier : La gestion sociale de l'eau, quelle communication ?
3. Des modules de rédaction journalistique et de rédaction conception.

II. Modules spécifiques aux journalistes

1. Séance d'ouverture

Mme Houria Tazi Sadeq, Présidente de l'ALMAE a expliqué les objectifs de la Formation et fait un historique pour rappeler le contexte dans lequel a germé l'idée de création d'un réseau arabe de l'eau et comment les membres fondateurs ont défini les orientations, les missions et objectifs de l'ALMAE.

L'accent est mis sur l'utilité de la mise en réseau au niveau régional, le plaidoyer pour une nouvelle gouvernance de l'eau au service du développement durable, la pertinence du travail au niveau du Maghreb et Machrek et l'intérêt du renforcement organisationnel et des capacités des acteurs de l'eau en général et des associations en particulier.

Elle insiste sur le rôle des médias et leur grande utilité pour accompagner l'effort de sensibilisation et de circulation de l'information liés à l'eau en vue du changement des comportements pour une nouvelle culture de l'eau.

Madame Latifa Akharbach, chargée d'animer et d'accompagner les journalistes dans les sessions de rédaction journalistique a abordé les questions d'ordre méthodologique et expliqué la finalité de son intervention, insistant sur le rôle des journalistes et les objectifs à atteindre par la formation.

Les encadrants ont ensuite présenté leurs interventions autour des thèmes ci-après :

2. Etat de la ressource en eau

Pr Abdelaziz Sadok a mis en exergue la situation de l'eau au Maroc, en Mauritanie et jeté un regard sur celle du Monde Arabe.

► Au Maroc

Les idées retenues sont :

- grande variabilité de la ressource avec sécheresses de plus en plus fréquentes,
- pluviométrie annuelle 150BCM – ressources renouvelables <29 BCM,
- sites potentiels et possibilités souterraines 20 BCM mobilisables,
- 88 barrages 14 BCM en 1997 stockés,
- forages : 3,6 BCM , 11 BCM utilisés dans l'agriculture, l'industrie et l'usage domestique avec actuellement : tarissement des nappes, détérioration de la qualité, transfert d'eau inter-bassin,
- décroissance des ressources en eau renouvelables,
- stress hydrique en 2020 : 850m³/hab/an à 410m³/hab/an en 2020.

► En Mauritanie

La faiblesse des ressources est démontrée :

- eaux de surface : 1 cours permanent fleuve Sénégal ,oueds temporaires ,
- eaux souterraines mal réparties, aquifères en grande partie fossiles donc non renouvelables,
- faible accès à l'eau potable avec une moyenne de 6,5% ressources partagées avec le Mali et surtout le Sénégal.

► Dans le monde arabe

On observe que les 2/3 sont situés dans des zones arides ou semi-arides,

- pluviométrie annuelle <100mm, taux élevé d'évapotranspiration,
- eaux de surface : Nil , Euphrate, Jourdain, Sénégal partagées avec pays voisins,
- eaux souterraines 200Mm³ en 1998,
- surexploitation, gaspillage ,salinité, pollution,
- en 2025 eau disponible à 700m³/hab/an pour une moyenne internationale de 4780m³/hab/an,
- dans l'irrigation 12000m³/hect, alors que la norme est de 7800m³/ hect.

► Les caractéristiques communes ci-après sont dégagées

- approvisionnement et dégradation des ressources en eau ,
- climat :faible pluviométrie, taux de plus en plus élevé d'évapotranspiration,
- explosion démographique,
- augmentation de l'activité agricole, salinité, gaspillage,
- mépris pour l'environnement, pollution, régression du pouvoir d'auto épuration des systèmes hydriques naturels,
- seuil de pénurie d'eau : 1000m³ déjà franchi.

3. Aspects juridiques et institutionnels

Les encadrants en charge de cet aspect ont pu présenter :

- ◆ le cas marocain en vue d'expliquer l'importance de la législation sur le plan interne et l'apport de la loi 10-95,
- ◆ le Droit international a été abordé à travers :
 - le Droit fluvial,
 - la situation des Etats riverains du Jourdain.

Le cadre juridique et institutionnel au Maroc : la Loi 10-95 sur l'eau

Les principes de base de la Loi 10-95, la définition de ses objectifs ainsi que les modalités pour les atteindre constituent les axes de ce thème présenté par Monsieur Mohamed Chaouni.

► **Principes de base de la Loi 10-95 sur l'eau**

- La domanialité publique de l'eau, avec maintien des droits acquis.
- La concertation, comme base de la planification et de la répartition des ressources en eau.
- La protection de la santé de l'homme, par la réglementation de l'utilisation de l'eau pour l'alimentation des populations.
- La réglementation des activités susceptibles de polluer les ressources en eau.
- La répartition rationnelle des ressources en eau en période de sécheresse, pour atténuer les effets de la pénurie.
- Le contrôle rigoureux de l'utilisation des ressources en eau, pour prévenir leur dégradation et leur gaspillage.

► **Objectifs de la Loi 10-95 sur l'eau**

- Planification cohérente et souple de l'utilisation de l'eau, tant à l'échelon du bassin hydraulique qu'à l'échelon national.
- Mobilisation optimale et gestion rationnelle et intégrée en tenant compte des ordres de priorité fixés par le plan national de l'eau.
- Adoption du bassin hydraulique comme cadre de gestion de l'eau pour concevoir et mettre en œuvre une gestion décentralisée de l'eau grâce aux agences de bassin.
- Protection et conservation quantitatives et qualitatives du domaine public hydraulique dans son ensemble.
- Administration adéquate de l'eau apte à promouvoir la concertation en associant pouvoirs publics et usagers à toute prise de décision relative à l'eau.

► Constitution et délimitation du « DPH »

L'encadrant a défini le concept de domanialité publique de l'eau, expliqué les modalités de sa constitution et les exceptions prévues par la Loi, à savoir les droits acquis qui bénéficient d'une reconnaissance légale.

Un autre aspect consiste en l'accumulation artificielle dont les conditions ont été présentées ainsi que les études techniques et d'impact.

Enfin, la Loi 10-95 régleme les conditions de délimitation du DPH selon une procédure qu'elle fixe.

► Conditions d'utilisation du « DPH »

L'utilisation du DPH est soumise à autorisation ou concession. Ces dernières fixent les modalités d'utilisation du DPH par les bénéficiaires auxquelles elles confèrent plusieurs avantages et mettent à leur charge certaines obligations. Les autorisations et concessions sont sujettes à révocation dans les conditions prévues par la Loi.

► Protection du « DPH »

La Loi 10-95 prévoit des mesures de protection quantitative et qualitative de l'eau en vue de lutter contre la pollution qu'elle interdit. Elle prévoit :

- la réalisation d'un inventaire du degré de pollution tous les 5 ans,
- la mise en œuvre du principe pollueur-payeur,
- l'institutionnalisation de zones de protection,
- le recours en cas de nécessité, aux périmètres d'interdiction ou de sauvegarde,
- la soumission des déversements à autorisation,
- l'obtention préalable d'une autorisation pour toute utilisation des eaux usées.

Concernant la lutte contre le gaspillage et la surexploitation, la Loi 10-95 :

- invite à faire le suivi de l'évolution sur le plan quantitatif,
- offre des incitations à l'économie de l'eau,
- régleme le contrôle de l'utilisation de l'eau.

Les dispositions relatives aux effets néfastes de l'eau s'articulent autour de :

- la lutte contre les inondations,
- la réduction des effets de pénurie d'eau,
- la lutte contre les maladies d'origine hydrique.

► Objectifs des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau

Ils sont destinés à préciser :

- les limites territoriales,
- l'évaluation et l'évolution des ressources et besoins en eau,
- le plan de partage des eaux entre secteurs,
- les quantités d'eau excédentaires transférables,
- les opérations nécessaires à la mobilisation, à la répartition, à la protection, à la restauration du DPH,
- les objectifs de qualité, délais et mesures appropriées pour les atteindre,
- l'ordre de priorité dans le partage des eaux,
- les mesures nécessaires pour faire face aux conditions climatiques exceptionnelles,
- les périmètres de sauvegarde et d'interdiction,
- les conditions particulières de valorisation de l'eau, de préservation de sa qualité et de lutte contre son gaspillage.

► Objectifs du Plan National de l'Eau

Ils visent :

- les priorités en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources en eau,
- le programme et l'échéance de réalisation des aménagements hydrauliques,
- les articulations devant exister entre lui et les plans d'aménagement intégré des ressources en eau, ...
- les mesures d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre,
- les conditions de transfert des eaux des bassins hydrauliques excédentaires vers les bassins hydrauliques déficitaires.

► Aspects économiques et financiers.

Il s'agit plus précisément du budget de l'Agence de Bassin qui distingue :

-Les recettes composées de :

- produits et bénéfices d'exploitation, issus de ses opérations et patrimoine,
- produits de redevances pour rémunération de prestations,
- produits de redevances d'utilisation des eaux du DPH,
- subventions de l'Etat, dons, legs et produits divers,
- avances et prêts remboursables provenant de l'Etat, d'organismes publics ou privés,

- emprunts autorisés conformément à la réglementation, taxes parafiscales instituées au profit de l'Agence de Bassin,
- toutes autres recettes en rapport avec son activité.

- Les dépenses composées de :

- charges d'exploitation et d'investissement de l'Agence,
- remboursement des avances, prêts et emprunts,
- toutes autres dépenses en rapport avec son activité.

► **Intervenants dans la gestion du secteur de l'eau**

- Institutions consultatives :
 1. Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat,
 2. Conseil National de l'Environnement,
 3. Conseil National du Développement Rural,
- Départements Ministériels.
- Etablissements publics : Agences de bassin, ONEP, ORMVA, ONE, Régies.
- Collectivités locales,
- Associations, notamment les associations d'usagers.

Aspects de Droit international de l'eau.

La dimension internationale est abordée à travers le Droit fluvial et le cas des Etats riverains du Jourdain.

► **Le Droit fluvial**

Pr Mohamed Bennani explique que la question des fleuves internationaux a permis de mettre l'accent sur les usages et activités qui ont eu lieu progressivement dans le cadre de leur exploitation.

Longtemps, les fleuves internationaux ont servi comme moyen de communication. Le 19^{ème} siècle a vu la consécration du principe de libre navigation, à travers les fleuves internationaux, réglementé notamment par Le Congrès de Vienne de 1815 au profit de tous les usagers limitrophes ou tiers et par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs à la gestion des fleuves internationaux à des fins de navigation aussi bien en Europe que dans les anciennes colonies (fleuve Congo, Fleuve Sénégal, etc..).

Depuis le début et tout au long du 20^{ème} siècle, on assiste à une diversification des usages des eaux des fleuves internationaux à d'autres fins que la navigation : leur exploitation se fait à des fins économiques : hydroélectricité, pêche, irrigation, etc...

De nouveaux problèmes se posent autour de ces usages et du partage des eaux et constituent des risques de conflits potentiels.

Le droit se développe progressivement à travers des conventions bilatérales autour du partage et des utilisations des fleuves internationaux sur tous les continents. Une nouvelle préoccupation est intégrée à savoir la préservation du milieu et la lutte contre la pollution avec la possibilité d'engager la responsabilité des Etats.

Dans la perspective de solutions, l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la Résolution 2669 (XXV) du 8 décembre 1970 a recommandé à la Commission du Droit International (CDI) d'entreprendre « l'étude du droit relatif aux utilisations des voies d'eaux internationales à des fins autres que la navigation, en vue du développement progressif et de la codification de ce droit ».

La Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation est adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 21 mai 1997 par la résolution 51/229. Mais cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

► **Droit de l'eau dans les Etats riverains du Jourdain**

Mme Raya Stephan cadre ce problème en passant par la géographie et le contexte actuel politique qui permettent de comprendre l'ampleur des enjeux liés à l'accès à l'eau dans cette région.

♦ **La géographie :**

Le Jourdain est un fleuve de 360 km de long, avec une surface de drainage de 18300 km². Son écoulement naturel est de l'ordre de 1300-1500 Mm³/an.

Le Jourdain trouve sa source dans trois affluents : le fleuve Hasbani au Liban, le fleuve Baniyas du Golan et le fleuve Dan d'Israël. De là, le Jourdain poursuit son chemin en territoire israélien avant de se jeter dans le Lac de Tibériade. A sa sortie du Lac, il est rejoint par son principal affluent le Yarmouk qui vient de Syrie et qui forme une frontière naturelle entre la Jordanie et la Syrie et ensuite entre Israël et la Syrie, pour terminer son cours dans la Mer morte.

A ces eaux de surface s'ajoutent des eaux souterraines dont principalement l'Aquifère de la montagne en Cisjordanie, un aquifère côtier en Israël et un aquifère à Gaza.

♦ **le contexte politique :**

L'encadrant atteste que lors de sa création, les ressources en eau de l'Etat d'Israël étaient constituées par l'aquifère côtier et la partie supérieure du Jourdain (ressource partagée) dont il contrôle l'une des sources.

77% des eaux du Jourdain venaient alors des régions contrôlées par les pays arabes voisins.

Par les conquêtes territoriales réalisées à l'issue de la guerre des Six Jours de juin 1967, Israël contrôle deux des sources du Jourdain : le Dan et le Banias qui se trouve dans le plateau du Golan ; sa rive ouest et le triangle du Yarmouk. Il acquiert la maîtrise des nappes aquifères de Cisjordanie.

♦ Le contexte actuel

La Syrie et le Liban qui font partie du Bassin du Jourdain s'approvisionnent dans des systèmes autres que le Jourdain, essentiellement l'Euphrate et l'Oronte pour la Syrie, plusieurs fleuves internes pour le Liban.

Le Jourdain et son système reste la principale ressource en eau d'Israël, de la Jordanie et pour les Palestiniens.

Israël et la Jordanie sont déjà dans la tranche critique : ils présentent d'importants déficits hydriques, qui ne font que s'accroître avec la pression démographique.

On estime la consommation individuelle :

- un israélien consomme 275l/jour
- Un jordanien : 115l/jour
- Un syrien : 130l/jour.
- Un libanais : 150l/jour.
- Un habitant des territoires palestiniens occupés : 50l/jour.

Des accords bilatéraux ont été conclus entre des Etats du Bassin et abordent la question de l'eau.

♦ Le Traité de paix du 26 octobre 1994 entre la Jordanie et Israël dit « Traité de Wadi Araba » :

L'article 6 de ce Traité est le seul consacré exclusivement à l'eau. Il consacre le principe de l'utilisation équitable, les utilisations d'un pays ne portant pas préjudice à l'autre pays et le principe de l'utilisation raisonnable faisant de l'eau une source de coopération surtout que la reconnaissance est faite de l'insuffisance de la ressource ce qui devrait donner lieu à une collaboration.

Ce Traité reprend un certain nombre de principes du Droit international tels qu'ils apparaissent dans la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (mai 1997). On note les principes suivants :

- la coopération dans le développement des ressources en eaux partagées (article 6&4.a),
- la protection des eaux de surface et souterraines de la pollution (article 6&4.b, Annexe II article III),
- l'établissement d'une commission mixte de gestion (Annexe II article VII),

- notification préalable de projets susceptibles de porter atteinte aux cours d'eau partagés (Annexe II article V),
- échange de données (Annexe II article VI).

Malgré ces principes, le traité comporte un certain nombre de lacunes. Sa bonne application repose sur des projets et des aménagements qui n'ont pas encore vu le jour et dont la réalisation profitera surtout à la Jordanie.

♦ La situation des Palestiniens

Dès 1967, Israël promulgue une série d'ordonnances militaires pour s'assurer le contrôle de l'eau qui font apparaître des mesures discriminatoires (interdiction de forer de nouveaux puits sans autorisation des autorités militaires, profondeur des forages limitée, accès au Jourdain interdit). Les Palestiniens sont victimes d'autres discriminations, leur consommation est limitée et rationnée en été, ils payent des tarifs élevés par rapport à leur niveau de vie.

♦ Quel Droit international s'applique à cette situation ?

Dans le cas d'une occupation militaire, ce sont les dispositions du Droit international humanitaire - globalement limitées s'agissant de la ressource en eau- qui trouvent application.

Une référence peut être faite à la IV^e Convention de la Haye de 1907 et la IV^e Convention de Genève relative à la protection des populations civiles en temps de guerre.

S'agissant du Processus de paix, peuvent être invoqués :

- la Déclaration de principes ou accord d'Oslo I (13 septembre 1993) : prévoit la création d'une autorité palestinienne de l'eau et ne précise rien sur le contrôle des ressources en eau dans la bande de Gaza et à Jéricho.
- l'Accord intérimaire sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, accord de Taba ou Oslo II (28 septembre 1995). Cet accord semble comporter un grand pas en avant puisque Israël reconnaît les droits à l'eau des Palestiniens, qui seront négociés lors des négociations sur le statut permanent, de même que la question de la propriété de l'eau et des infrastructures liées à l'assainissement. Mais cet accord institutionnalise la discrimination existante entre Palestiniens et Israéliens, car il repose sur le principe que les allocations futures en eau seront basées sur la situation existant au moment où l'accord a été signé.

Au niveau institutionnel, une Commission mixte est créée (Joint Water Committee) composée d'un nombre égal d'experts de chacune des Parties.

En Conclusion, malgré ces accords, le problème de l'eau dans le Bassin du Jourdain reste entier. La solution de la question de l'eau passe par un accord régional car il y a interdépendance entre les Etats. La situation ne peut être résolue par des accords bilatéraux.

4. Aspects socio-économiques de la ressource en eau

Abordant la problématique des services publics d'eau et d'assainissement face au développement durable, le Pr Bernard Barraqué s'est interrogé pour savoir si les européens ont les moyens de leur politique de l'eau. La relance de la politique de l'Union en 1991 par deux Directives concernant l'eutrophisation (nitrates et phosphates issus des villes et de l'activité agricole), concomitante à un épisode de sécheresse assez long, a fait naître un débat public assez vif, en particulier en France et en Angleterre, où une certaine défiance est prête à se manifester vis à vis des distributeurs d'eau privés, dès que le prix de l'eau augmente. Pourtant, c'est bien l'assainissement et l'épuration qui sont en cause, et non pas la distribution d'eau potable, dans cette forte augmentation (plus de 50% depuis 1990 en France).

Les comparaisons européennes sont très difficiles à faire, tant les circonstances géographiques et institutionnelles sont variées sur le continent. Certains pays sont déjà entièrement équipés, mais d'autres sont encore presque au début de l'effort, et ils reçoivent d'ailleurs d'importantes subventions de l'Union européenne : d'après la Commission, 40% des fonds structurels seraient consacrés à aider à l'équipement des pays du Sud de l'Europe dans le domaine de l'équipement hydraulique. On se demande alors s'ils doivent imiter les pays du Nord, qui les aident indirectement, malgré des différences de densité de population, de climat et de contexte de l'innovation technique. Mais le débat est plus vif dans les pays où l'équipement d'infrastructures d'eau est quasiment achevé : on rentre en effet dans une nouvelle problématique, celle de la gestion à long terme, qui exige notamment un effort accru en faveur de l'environnement, mais dans un contexte où les subventions gouvernementales sont taries, ce qui entraîne des coûts croissants et soulève un problème d'acceptabilité sociale et de politique générale.

5. Le développement durable et la gouvernance appliqués à l'eau

Insistant sur les dimensions sociale, institutionnelle, économique, environnementale du développement durable, le Pr Christian Brodhag a expliqué comment ce concept permet d'articuler le court et le long terme, le local et le global, le simple et le complexe et d'allier l'équité et l'efficacité.

En même temps, il note l'asymétrie entre le Nord et le Sud ainsi que la nécessité

d'une « bonne gouvernance » qui ne signifie pas l'affaiblissement de l'Etat mais le transcende voire une municipalité qui ait suffisamment de légitimité pour être efficace et enfin le renforcement des capacités locales malgré la mondialisation. L'encadrant se réfère à différentes conférences internationales qui s'articulent autour de ces problématiques (Conférence de Stockholm de 1972 et de Rio de 1992) et montre que les approches de l'environnement ont évolué.

Les dates clés du développement durable : Stockholm (1972), Rapport Brundtland (1987), Rio (1992), le Caire (1994), Copenhague (1995), Pékin (1995), Istanbul (1996), New York (1997). Une prochaine étape significative est Rio + 10 en 2002.

► Le développement soutenable /durable

Le Rapport Brundtland définit le développement soutenable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La Commission des Communautés Européennes le conçoit comme « une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine ».

En fait, la question qui se pose consiste à savoir : le développement durable pour qui ? A cette question, l'encadrant répond : pour les êtres humains contemporains et les générations futures, la nature et les autres êtres vivants, les pays du nord et les pays du sud.

Les champs du développement durable permettent d'embrasser la complexité du concept. On tient compte de :

- société, économie, nature,
- long terme, court terme,
- global, local,
- simple, complexe.

Il n'y a pas d'opposition entre l'environnement et le développement économique et social. Le développement durable prétend réconcilier les deux. La durabilité vise également l'identification de bonnes pratiques, leur transfert et leur diffusion. Elle fait appel à des indicateurs.

Les processus de prise de décision dans le cadre d'une bonne gouvernance intègrent des systèmes d'arbitrages, des relations contractuelles et des consensus grâce à des espaces de concertation.

Les décisions peuvent être affinées dans un cycle d'amélioration continue et du principe de précaution dans le contexte d'une information et de connaissances imparfaite sans irréversibilité. En cas de risque et de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement (principe 15, Déclaration de Rio).

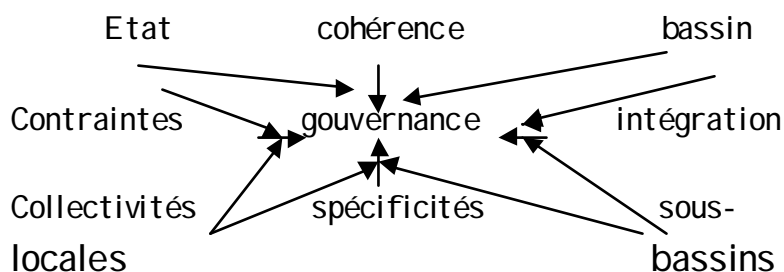
► La gouvernance

La gouvernance comprend l'Etat, mais transcende celui-ci en englobant le secteur privé et la société civile. Ces trois composantes sont essentielles pour le développement humain durable. Chacune de ces composantes ayant des points faibles et des atouts.

Les conditions d'une bonne gouvernance sont réunies lorsque :

- L'état crée un environnement politique et juridique favorable,
- le secteur privé crée des emplois et produit des revenus,
- la société civile facilite l'interaction politique et sociale, incitant les groupes à participer aux activités économiques, sociales et politiques.

► Gouvernance : les institutions et l'eau



► Relation privé/public : la délégation de service public

- Asymétrie de l'information : captation du régulateur par le régulé,
- Solution de l'évaluation : mécanisme de transparence et de bench marking,
- Régulation complexe : apport d'information par l'ensemble des usagers, syndicats.

« La démocratie est essentielle pour réguler les systèmes sociaux complexes –les transports, les communications, les services urbains en sont à l'évidence- et combien peut être positif la participation de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les clients et les salariés. Dans cette optique, le rôle des autorités publiques et politiques ne consiste-t-il pas à organiser et à faciliter ce débat pour faire émerger des compromis voire des consensus. » (« *Les outils de la régulation* », Claude Martinand, dans « *L'Europe à l'épreuve de l'intérêt général, sous la direction de Christian Stoffaës.* »)

► Systèmes d'information

- Système de la guerre froide : les frontières sont étanches ou à perméabilité très limitée dans le cadre de procédures à faible flux d'information entre :
 - science techniques et le profane,
 - le pouvoir politique et le citoyen,

- l'économie et le consommateur.
- Système des réseaux : les frontières sont perméables pour les informations et les acteurs au sein de réseaux (de l'innovation) :
 - science techniques et profane : principe de précaution,
 - pouvoir politique et citoyen : démocratie participative,
 - économie et consommateur : traçabilité sur-mesure.

III. Modules suivis dans le cadre des Journées Scientifiques de la Chaire Unesco sur le thème « La gestion sociale de l'eau, rôle de l'Université et partenariats »

1. Séance d'ouverture

Lors de la séance d'ouverture, présidée par Monsieur Abdesslam MESSOUDI, Directeur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics, Monsieur Mohamed LYAZGHI, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement a prononcé une allocution suivi de Mme Naïma TABET, au nom et place de Monsieur Najib ZEROUALI, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ; de Monsieur Alexis POKROVSKY, Chef du Bureau de l'UNESCO de Rabat et du Professeur Houria TAZI SADEQ, titulaire de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau.

■ En lien avec la gestion sociale de l'eau

Les intervenants sont d'accord pour reconnaître que le Maroc a toujours compris la valeur de la ressource en eau. Associée à la vie, la question de l'eau est complexe et stratégique. Composante essentielle de l'histoire des civilisations, cette ressource dont on nous annonce la pénurie n'est pas le produit de l'homme.

Nous sommes interpellés dès à présent par :

L'état des lieux et la géographie de la ressource en eau qui :

- imposent, avec des échéances de problèmes croissants, des mesures pour anticiper les crises tant au niveau technique que politique,
- attirent l'attention sur les interactions entre cette ressource vitale, le développement économique et social, la géographie humaine, l'organisation sociale, les religions, la civilisation et l'histoire de l'humanité,

- mettent en exergue la dimension humaine qualifiée de complexe et d'inter-générationnelle.

La gestion de l'eau qui :

- n'est pas un problème uniquement technique mais qui implique des aspects sociaux, économiques et éthiques nécessitant des approches transdisciplinaires voire multiacteurs,
- nécessite, pour son intégration dans les choix de développement et d'aménagement du territoire, une redéfinition profonde de l'organisation des responsabilités et des décisions en termes institutionnels :
 - entre les niveaux national, régional et local, le territoire local étant la base de la construction des solidarités et de la gouvernance de l'eau,
 - dans les rôles et les responsabilités des citoyens consommateurs, les entreprises et les pouvoirs publics,
 - et le rôle spécifique des associations en situation de médiation.
- est multidimensionnelle et, de ce fait, nécessite une approche interdisciplinaire, intégrant les dimensions économique, sociale, culturelle et politique ainsi que des dimensions éthique et éducative.

En fait, la gouvernance de l'eau ne peut appartenir de manière exclusive à une structure et les solutions réelles et possibles à ce problème ne sont plus uniquement ou toujours scientifiques et techniques. Elles gagneraient à rompre avec les logiques sectorielles. L'eau a besoin d'une approche globale et sociale.

Le lien avec le thème des Premières Journées Scientifiques et l'objectif de la Chaire est ainsi établi puisqu'elles traduisent un intérêt partagé de cette problématique entre les chercheurs, les secteurs public et privé et la société civile, voire le national et l'international.

Elles viennent à leur tour souligner les équilibres décisifs nécessaires à la protection, la répartition équitable et le droit d'accès à une eau saine et exprimer une volonté de s'impliquer, dans la complémentarité et le partenariat avec les acteurs de l'eau, dans une thématique centrale pour le développement socio-économique et la paix sociale.

Si les enjeux identifiés justifient largement la mobilisation au niveau des pays, la communauté internationale s'est prononcée collectivement en décidant, entre autres, de faire du 22 mars la Journée Mondiale de l'Eau, date symbolique des journées scientifiques de la Chaire. En effet, en 1993 l'Assemblée Générale des Nations Unies a pris une décision nous incitant à être beaucoup plus conscients

du besoin vital de préserver, de protéger et, surtout, d'utiliser de façon plus responsable nos précieuses ressources en eau douce.

La prise de conscience de la valeur de l'eau - enjeu majeur ici et ailleurs - augmente et certains des défis qu'elle nous impose sont rappelés : augmentation de la demande en eau ; diversification des usages ; essor démographique et dynamiques de population, source d'échanges constructifs et fructueux mais aussi de conflits. Une évolution douce mais certaine hisse la revendication de l'accès à une eau saine au rang de droit du citoyen.

C'est bien ce défi que tente de relever, comme son intitulé l'indique et comme cela transparaît à travers son premier plan d'action la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau, axée sur l'ingénierie sociale de l'eau.

■ La Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau et l'Université

Cette manifestation est l'occasion de rappeler la genèse de la Chaire instituée par un accord signé entre le Directeur Général de l'UNESCO et le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique à l'occasion de la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur (Paris, 1998).

Simple idée au départ, elle est décidée par Feu Hassan II à laquelle l'UNESCO a donné satisfaction. Le Directeur Général de l'UNESCO en a annoncé la création à l'occasion du 1^{er} Forum Mondial de l'Eau (Conseil Mondial de l'Eau, Marrakech, mars 1997) . Elle a germé au Ministère, qui lui apporte son appui, pour devenir « la *Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau* » dont l'objectif est de contribuer à la protection et la gestion saine et éthique de cette précieuse ressource.

Elle s'inscrit dans le cadre du programme des Chaires UNESCO destiné à renforcer l'enseignement supérieur dans les pays en développement - et la coopération inter-universitaire entre pays- afin de mettre à la disposition du développement durable les outils indispensables que sont l'expertise ; les études et les recherches spécialisées que seuls peuvent apporter l'enseignement supérieur, les universités et autres instituts de l'enseignement supérieur.

Projet qui illustre l'esprit de la réforme de l'enseignement supérieur, par sa démarche, ses orientations et ses objectifs, la Chaire est considérée rassurante quant à son avenir et à la formation qui y sera dispensée.

Ce sont ces défis auxquels Sa Majesté Mohamed VI et le Gouvernement de l'Alternance veulent faire participer l'Université Marocaine et lui faire endosser une responsabilité à ce niveau en sa qualité d'espace privilégié et de vivier d'expertise et d'idées.

Sommée d'intégrer une démarche au service du développement durable qui place la personne humaine au centre des débats, l'Université est interpellée - en vue de revisiter les méthodologies et/ou approches adoptées dans la formation, l'éducation et la recherche scientifique liées à l'eau.

Si le thème «eau, bien social partagé», trouve sa place à l'Université, plusieurs courants de pensée se sont manifestés pour insister sur la valeur d'une réponse interdisciplinaire à des problèmes complexes, chacune des disciplines interagissant avec les autres, en passant par une régulation ou au moins en faisant dialoguer la science avec les disciplines des sciences humaines et sociales et passer de la confrontation, du cloisonnement de ces deux blocs à la collaboration.

Mais, l'interdisciplinarité, «le débordement disciplinaire» demeure encore un terrain inconnu dans l'univers apparemment familier de l'eau. Cette thématique reste souvent analysée par champs aux travers de catégories exclusives les unes des autres. Les difficultés conceptuelles sont exacerbées du fait de l'incapacité de traduire les intentions exprimées dans l'élaboration de projets concrets.

■ La Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau, l'UNESCO et le partenariat

Les efforts fournis par la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau conjugués avec l'appui de partenaires dont des partenaires au niveau international avec en premier lieu l'UNESCO et le Réseau UNI TWI N des chaires UNESCO qu'il développe depuis plusieurs années tendent vers l'objectif qu'elle s'est assigné à atteindre, à savoir de contribuer à ouvrir l'Université à son environnement et de jeter un pont entre elle et les techniciens de l'eau, à faire la promotion de formations spécifiques et d'une réflexion théorique mais aussi pratique dans le milieu universitaire en vue de faire émerger un point de vue académique.

La Chaire, dont le thème fédérateur est l'ingénierie sociale de l'eau, se propose de contribuer à légitimer et à développer l'implication des disciplines des

sciences humaines et sociales, dans cette thématique, à côté et en complémentarité avec les disciplines techniques.

Parmi les mesures nouvellement prises pour faire face au défi de la « globalisation », l'UNESCO pour sa part propose - depuis l'élection d'un nouveau Directeur Général M. Koïchiro MATSUURA et la préparation par lui d'un nouveau plan à moyen terme pour l'Organisation - d'articuler ses activités autour de trois axes stratégiques, à savoir :

- protéger les biens communs,
- renforcer la diversité,
- et promouvoir le partage des connaissances.

Au titre de la protection des biens communs, vient en premier lieu dans la présentation du DG du programme au Conseil Exécutif ... l'eau - un domaine, dit-il - où les gouvernements et l'opinion publique ont besoin de nouveaux repères, et des principes plus clairs pour guider et aider à la prise de décisions.

Et, en ce qui concerne le Programme et Budget pour 2002-2003, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a approuvé la proposition du Directeur Général de donner la priorité absolue - et des ressources financières accrues - à cinq domaines d'action. La priorité est donnée à l'éducation de base pour tous, suivie par les ressources en eau et écosystèmes.

Insistant sur le fait « que l'inégal accès à l'eau potable va devenir une source majeure de conflits dans les années à venir », la communauté internationale est d'accord pour engager des actions d'urgence et elle place l'UNESCO face à sa double responsabilité scientifique et préventive.

Par une approche proactive, intégrée et multidisciplinaire du problème de la gestion des ressources en eau, mêlant des considérations sociales, scientifiques et environnementales, l'UNESCO peut démontrer sa pertinence et son utilité.

2. Quelle ingénierie pour la gestion sociale de l'eau ?

▪ Introduction

Les nouvelles orientations dans la gestion de l'eau, qui se veut sociale et participative, soulèvent plus d'une question et ouvrent de nouvelles perspectives de recherche-action.

L'eau revêt plusieurs fonctions dont :

- une fonction de survie,
- une fonction de sauvegarde,
- une fonction intégratrice par les interactions qu'elle permet entre les espaces, les ressources et les communautés,
- une fonction de matière première de développement durable,
- enfin elle introduit un élément temporel dans la mesure où elle tisse un lien entre les personnes d'aujourd'hui et les générations futures.

Pendant que l'offre baisse et que la demande augmente, la réalité de l'eau est différenciée dans l'espace, dans le temps et dans l'accès à la ressource de l'eau où l'arithmétique ne suffit pas ; par les dysfonctionnements dans sa gestion ; l'entrée en scène des services concédés ; l'urgence de protéger et de valoriser effectivement la ressource en eau, etc..

Cette situation implique de reconsidérer certains problèmes : complexité, coût et son externalité, environnement, accès équitable, l'intégration économique sur le plan des opportunités : écoefficience des entreprises, nouvelles activités économiques liées à l'environnement, le management de la ressource et des usages...

La Loi 10-95, qui constitue un progrès indéniable - à condition qu'on en respecte l'esprit y compris dans sa mise en œuvre par les décrets d'application qu'elle annonce - définit un cadre basé sur les principes de gestion intégrée de la ressource, de reconnaissance de sa valeur sociale, économique et environnementale, de préleveur-payeur et de pollueur-payeur, et de planification de l'utilisation, afin d'assurer un équilibre durable entre l'offre et la demande.

Prenant acte du fait que l'eau - qui a toujours été dans notre pays, un mobile d'organisation sociale et une composante essentielle de la culture - s'est transformée en une question technique et financière, cette substance médiatrice entre l'homme et la nature se heurte en dépit des efforts déployés à des difficultés en raison de ses caractéristiques propres et de son caractère éminemment social et politique.

Ainsi, des interrogations pressantes attendent des réponses concrètes et adaptées : l'eau peut-elle en raison de son caractère social devenir définitivement une source spéculative de profits ? L'Etat, peut-il se désengager complètement de sa gestion ? Quel partage de rôles ? Quels niveaux d'espaces de coordination et de concertation ? Quelles mesures d'accompagnement ? Quels

systèmes de régulation ? Quelles systèmes d'information ? Pouvons-nous opérer des mutations brutales dans les modes de vie et de pensée des populations préoccupées par l'amélioration de leurs conditions de vie matérielle et morale ? De quelle façon optimiser l'utilisation de l'eau à l'avenir et de garantir une justice sociale en faisant preuve de l'aptitude à concilier l'utilisation de l'eau à des fins de développement durable et sa conservation en tant que patrimoine écologique ? La dimension culturelle du développement trouve-t-elle sa niche ?

Les réponses et les solutions attendues impliquent des "débordements" disciplinaires et des approches axées sur la demande et non plus l'offre.

L'Université est interpellée pour revisiter les méthodologies et/ou approches adoptées dans la formation, l'éducation et la recherche scientifique liées à l'eau. La gestion sociale de l'eau, complément à la gestion technique et financière permet en effet d'articuler «marché-entreprises-terrain-organismes de formation» et de mettre en relation le monde de la recherche-action et celui de la décision.

Deux expériences importantes et actuelles, après avoir fait l'état des lieux, légitiment au Maroc cette approche :

- **L'évaluation de la session d'automne 2000 de l'Académie du Royaume sur le thème « L'eau et la sécurité alimentaire à l'aube du 21 ème siècle »**

Le problème de l'eau est qualifié de crucial au Maroc de par la géographie et le climat. L'eau disponible ne vient que du ciel car le Maroc ne partage pas de fleuves avec ses voisins. Des famines accompagnées de maladies au 18^e et 19^e siècles font partie de notre mémoire tout comme les technologies et les savoir-faire traditionnels.

La diversification des usages à laquelle nous assistons nécessite une eau en quantité suffisante. Mais, on relève avec force qu'au-delà des problèmes quantitatifs évidents se pose le problème de la qualité et de la prévention des pollutions voire une plus grande justice et équité dans l'accès à cette ressource vitale.

Quatre axes ont rythmé la session de l'Académie du Royaume à savoir l'utilité de faire participer le citoyen en vue de garantir sa sécurité hydrique et alimentaire ; la reconnaissance du droit de la personne humaine à l'eau ; l'amélioration de l'efficacité des systèmes et la coopération.

Deux interrogations ont particulièrement retenu l'attention : le plan d'action en cours permet-il de satisfaire les besoins actuels et futurs des usagers ? quelle politique peut être proposée en vue de garantir la sécurité hydrique et alimentaire ?

Devant ces défis, le Maroc est interpellé pour modifier les fondements de sa politique de l'eau sur les plans technique, social et économique. Mais, si la gestion de l'eau implique des approches scientifiques et techniques spécifiques, elle doit, à la lumière des conclusions des travaux de l'Académie du Royaume, être accompagnée de recherches en sciences sociales sur la situation actuelle et celle d'un avenir à définir.

La plupart des solutions impliquent l'Homme et ne peuvent donc être dissociées des problèmes d'éducation, de sensibilisation, de développement humain et de lutte contre l'analphabétisme.

La gestion participative ; le développement de ressources alternatives ; l'eau comme facteur de politique d'aménagement du territoire sont également proposés.

L'Académie du Royaume invite parallèlement à porter un nouveau regard sur les institutions de l'eau. Elle recommande de disposer de mécanismes nouveaux dont l'institution d'un fonds national pour l'eau, un observatoire de la sécheresse ainsi que de centres de recherche scientifique. De plus, elle insiste sur la nécessité de dynamiser le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.

▪ **L'eau dans le Débat National de l'Aménagement du Territoire**

L'eau est apparue comme une composante essentielle dans le processus de réflexion marocain sur l'aménagement du territoire dans une perspective du développement durable initiée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.

La démarche politique lancée par le Gouvernement d'Alternance se décompose en trois phases :

- la première consiste en un débat large à la base ;
- la seconde a permis l'élaboration d'une charte qui traduit le consensus et les conclusions de l'étape précédente ;
- enfin l'étape actuelle qui s'ouvre est destinée à la prise de décision.

Il n'est pas question d'avoir une conception idyllique mais d'identifier les problèmes et les ruptures pour anticiper les crises.

Le diagnostic pour les 10-15 prochaines années pour le Maroc se situe à trois niveaux :

- la démographie qui imposera de trouver des emplois pour les jeunes,
- le démantèlement tarifaire en 2010 du fait du libre échange qui impose d'être compétitif à tous les niveaux,
- les contraintes environnementales avec 10 millions de m³ d'eau superficielle mobilisées sur les 15 accessibles, l'écart sera comblé dans les prochains 15 ans,
- les nappes phréatiques sont exploitées de 50 à 150 % de leur capacité selon les lieux avec une baisse de l'ordre de 50 cm par an.

L'eau s'est révélée être une question prioritaire pour l'aménagement du territoire : plus encore, elle est le fil directeur de toute réflexion territoriale.

Or, entre le stress hydrique et la crise, nous allons, si les choses ne changent pas, à une situation de « conflictualité hydrique » généralisée, et/ou inter-bassin voire entre les usagers.

Les solutions relèvent de la construction d'une économie de l'eau, de la mise en place d'une articulation de la gestion participative entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux et une plus grande responsabilisation des acteurs préalablement informés.

Les résultats de ces deux expériences posent le passionnant problème du nécessaire regard des sciences de l'Homme sur l'eau. Ils contrastent avec la situation actuelle où l'ingénieur privilégie la construction technique du projet pour ensuite se poser le problème de son acceptabilité sociale et son appropriation par les usagers.

▪ Pour un regard des sciences de l'Homme sur l'eau

Le chercheur en sciences sociales renverse l'approche, il s'intéresse à formaliser la demande sociale pour ensuite définir le projet technique. Le développement durable impose de considérer en même temps l'environnement, l'économique et l'équité : les 3 E.

Dans la gestion de l'eau il faut concilier des objectifs environnementaux et de ressources à une échéance de 15 ans, le principe général de recouvrement des

coûts qui garantit la pérennité à long terme des infrastructures et l'acceptabilité sociale.

En partant des différentes expériences européennes, il a été démontré que le cercle de la décision qui relie l'autorité régulatrice, l'opérateur, le système technique et les consommateurs conduit à un surdimensionnement technologique et à des problèmes de viabilité du système.

Il faut rompre ce cercle au profit d'un dialogue direct entre l'autorité régulatrice, l'opérateur et les consommateurs autour d'une réflexion en profondeur qui permette de jouer simultanément sur l'offre et la demande.

La gestion sociale de l'eau pourrait-elle se faire sans un apport des sciences sociales ? La réponse est vraiment non. Non, parce que l'on peut montrer que le génie de l'environnement, comme le génie urbain et le génie industriel, se caractérisent par une implication directe des connaissances en économie et surtout dans les autres disciplines des sciences sociales, dès qu'on sort du "modèle de l'offre" de services, qui a prévalu jusqu'à la crise "écologique" (au sens fort) des prestations municipales, en Europe en tout cas.

Non ensuite, parce que l'une des définitions du développement durable, celle des Nations Unies, a été appliquée par le réseau de recherches Eurowater, sous le terme de « politique des 3 E ». Elle implique durabilité environnementale, économique et éthique, ce dernier terme se traduisant par équité, acceptabilité sociale et politique des politiques de l'Environnement.

Deux points fondamentaux sur le plan de l'éthique sont identifiés auxquels il faut apporter des solutions par le dialogue :

- une éthique sociale de mobilisation vers des objectifs communs et partagés ;
- un équilibre entre les connaissances et les pratiques traditionnelles et les apports de la science et la technologie moderne.

Dans la tension croissante sur les ressources on doit trouver des méthodes de partage des ressources qui soient éthiques, l'eau ne peut pas seulement être considérée comme un moyen mais aussi comme une fin : l'eau pour l'eau.

Si les grandes infrastructures hydrauliques ont encouragé une déresponsabilisation de l'utilisateur, aujourd'hui, il y a un consensus sur l'utilité de son implication et le renforcement de la capacité locale.

La nécessité est affirmée de faire une étude précise des pratiques et des équipements villageois pour comprendre l'écart entre les programmes généraux, les intentions et la mise en place réelle sur le terrain de projets.

Ce qui peut apparaître comme un saupoudrage peut répondre à des logiques de terrain particulières : zones à problèmes sociaux par exemple. Il en résulte des configurations peu conformes à un aménagement de l'espace rationnel et concerté.

Il semble nécessaire de développer une "*culture de proximité*" pour promouvoir des approches partenariales. Dans le mécanisme nécessaire de décentralisation et de subsidiarité, on peut s'éloigner de l'équité car les zones les plus pauvres n'ont pas toujours la ressource humaine pour développer les projets locaux.

Les expérimentations sont importantes mais il s'agit surtout de les évaluer dans toutes les composantes technique, économique, sociale, culturelle, financière, organisationnelle, formation, expérimentations « en vraie grandeur » ...

Face à la mauvaise gestion des services publics, liée à un cercle vicieux où la difficulté de recouvrement des coûts dégrade la capacité technique et économique, le potentiel d'intervention du secteur privé est considéré important. Sa capacité à développer des infrastructures et des services pour les quartiers à faibles ressources économiques représente une valeur ajoutée importante surtout lorsque l'on sait qu'environ 45% des habitants des villes des pays en développement habitent des logements précaires.

Les leçons de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux, dénommée désormais « ONDEO », dans les quartiers à faibles ressources des grandes agglomérations et basée notamment sur son expérience de terrain démontrent que la desserte en eau et en assainissement des zones urbaines à faibles revenus est économiquement et techniquement réalisable lorsqu'une approche multidisciplinaire et orientée vers les communautés est adoptée.

Cette approche doit inclure une politique sociale, orientée vers les besoins spécifiques des clients, une technologie économique, des mécanismes de financement appropriés, un partenariat réel avec les autorités locales et une acceptabilité sociale.

ONDEO s'est engagé dans la mise en place de politiques spécifiques reposant sur une économie socialement acceptable (remboursement échelonné des coûts de raccordement, implications des populations dans la réalisation des travaux...) et sur une implication des associations qui jouent un rôle de médiateur entre les pouvoirs publics, les entreprises et les populations les plus pauvres.

Les interventions et les débats de cette session sur divers points dont l'exportation de l'eau à travers des biens agricoles, les mécanismes économiques créant de l'argent et de l'emploi, l'eau virtuelle contenue dans les céréales importées ou les légumes exportés convergent en définitive sur l'importance d'engager le dialogue entre ingénieurs et sciences sociales de sorte que chacun aille l'un vers l'autre pour rendre compréhensible ses connaissances, c'est à dire les vulgariser.

C'est dans ce travail d'évaluation transversal, interdisciplinaire et de capitalisation que la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau peut jouer un rôle important.

3. La connaissance au service de la gestion sociale de l'eau

L'eau et la vie sont inséparables. Cela devrait nous suffire pour ne plus considérer l'eau comme une simple ressource mais comme une de nos sources de vies.

Mieux gérer socialement l'eau, c'est aussi découvrir qu'elle est une source de connaissance, un facteur déterminant de l'évolution des espèces en général, de l'homme en particulier et qu'elle a déterminé à maintes reprises l'histoire des hommes, favorisé leur créativité, facilité l'évolution des technologies et l'organisation des sociétés humaines.

Au fil de l'eau, cette petite molécule nous raconte les usages qu'on en fait et leur impact sur les progrès de la connaissance et nous suggère de nouveaux champs d'investigation.

Source d'inspiration, toutes les technologies modernes lui doivent quelque chose. Salvatrice, elle a permis les progrès les plus importants en matière de santé. Elle a favorisé la sédentarisation et partant l'augmentation de la productivité agricole autour des communautés rurales puis urbaines.

Au centre de l'organisation des communautés, elle nous apprend le partage et le respect de la nature.

La gestion de l'eau est un problème global, multidimensionnel et complexe qui nécessite une recherche-action et une bonne communication.

Les nouvelles technologies de l'information trouvent un champs riche autour de cette ressource. S'interrogeant sur la manière d'optimiser le niveau d'interactivité des vidéoconférences et programmes d'enseignement à distance, on constate que malgré les progrès techniques réalisés au cours de la dernière décennie dans le domaine des systèmes de vidéoconférence et des systèmes

d'enseignement assistés par ordinateur (ou l'Internet), fort peu de formateurs ont réussi jusqu'à présent à en exploiter le potentiel.

En effet, la plupart se limitent, en général, à reprendre leurs cours traditionnels et à les diffuser, tels quels, par des systèmes de vidéoconférence ou à les publier sur un site Web sans prendre en considération l'importance du caractère interactif de ces nouveaux moyens de diffusion des connaissances. Il nous semble donc essentiel de former les enseignants à l'utilisation judicieuse de ces nouveaux systèmes pour qu'ils puissent être utilisés de manière plus efficace.

Cette communication a été enrichie par une illustration faite en direct.

4. Atelier : La Gestion sociale de l'eau, quelle communication ?

Les participants à l'atelier « gestion sociale de l'eau : quelle communication ? », recommandent :

- la création d'un réseau de journalistes pour faciliter la circulation de l'information sur l'eau et servir de réseau d'appui aux ONG qui travaillent dans ce domaine ;
- l'utilisation dans les campagnes de communication de la culture orale ;
- l'adoption de l'approche globale, intégrée et multisectorielle en impliquant dans les campagnes de communication tous les intervenants : pouvoirs publics, entreprises privées, citoyens, journalistes, chercheurs, jeunes, femmes, etc...
- l'initiation d'autres actions de sensibilisation et de formation au profit des journalistes sur le thème de l'eau : état de la ressource, moyens de sauvegarde, résultats des études, etc...
- la souscription à un sens large de la communication sur l'eau en intégrant la dimension culturelle ;
- l'implication d'intellectuels et d'artistes dans les campagnes de communication ;
- l'identification, par un travail sur le terrain, d'autres relais de communication sur l'eau pour éviter de recourir de manière routinière aux mêmes relais : les journalistes, les imams, les conteurs, etc...
- d'accorder une préférence à la communication de terrain pour une plus grande proximité avec les publics ;
- de mener des études et des recherches sur le terrain pour une meilleure communication en privilégiant le monde rural généralement privé des moyens d'accès à l'information ;
- l'encouragement de partenariats entre les médias, la société civile et les intervenants institutionnels dans le domaine de l'eau ;

- la promotion de la fonction et la culture de communication dans les entreprises et les institutions publiques et privées qui interviennent dans le domaine de l'eau ;
- le renforcement de la communication de vulgarisation pour aller au devant des citoyens et se mettre à leur diapason pour une plus grande efficacité ;
- l'élargissement du rôle spécifique des médias populaires et communautaires comme les radios rurales, dans le domaine de la communication sur l'eau ;
- la formation des décideurs, les experts, les techniciens, les cadres des associations aux techniques de communication avec la presse ;
- l'introduction à l'école de l'éducation à l'eau par une méthodologie adaptée et innovante ;
- Approfondir dans le cadre de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau la réflexion sur le thème de la communication liée à l'eau ainsi que sur les outils et les méthodologies nécessaires à sa mise en œuvre.

IV. Exposition de peinture

Une exposition de peinture qui a réuni des peintres marocains de grand renom : Mohamed Aboulwakar, Fouad Bellamine, Saad Hassani, Mohamed Kacimi, Mohamed Nabili et Abdelkbir Rabii a été organisée en marge de la formation à la Villa des Arts, Fondation ONA, sur le thème « Les artistes et l'eau ».

La Journée Mondiale de l'Eau -22 mars- a été choisie pour son vernissage.

A cette occasion, des enfants ont pu dévoiler leur toile commune, œuvre réalisée à cette occasion grâce à la participation de Mohamed Nabili. Ils ont, par ce moyen, interpellé les adultes sur le monde qu'ils comptent leur laisser en héritage.

V. Quel Suivi ?

Les participants à la Formation-Sensibilisation « Eau et Développement Durable » recommandent de :

- traduire la volonté de mise en réseau exprimée par les journalistes en une action concrète ;
- continuer à sensibiliser la société civile et le grand public en publiant des articles de presse ;
- élaborer le rapport de la formation ;
- produire le numéro spécial d'un bulletin réalisé au cours de la formation ;
- diffuser largement le bulletin et le rapport de la formation ;

- réaliser un Catalogue et un CD Rom de l'Exposition ;
- faire de l'exposition un événement périodique : prochaine édition mars 2002 grâce à l'accord de la Villa des Arts ;
- organiser d'autres sessions de formation au profit des journalistes et des médias en général.
- Travailler à la mise en réseau des journalistes de la région pour l'Eau.

Formation-sensibilisation de journalistes
« Eau et Développement Durable »
Casablanca, 21-25 mars 2001

Programme

Mercredi 21 mars 2001

Matin :

8h30-9h	Accueil
9h-10h	Etat de la ressource en eau, Pr Abdelaziz SADOK, EHTP, Casablanca
10h-11h	Aspects juridiques et institutionnels, Mr Mohamed CHAOUNI , Direction de l'Hydraulique, Rabat.
11h-11h15	<i>Pause thé</i>
11h15-13h15	Aspects de Droit international de l'eau - Le Droit fluvial : Pr Mohamed BENNANI , Recteur Université Moulay I smail, Méknès. - Le Droit de l'eau dans les Etats riverains du Jourdain, Raya STEPHAN, Juriste Doctorante, Paris.
13h15	<i>Repas</i>

Après-midi :

A partir de 14h30	Atelier d'écriture journalistique, Pr Latifa AKHARBACH, expert en journalisme Rabat.
-------------------	--

Jeudi 22 mars 2001

Matin :

9h-10h30	Aspects socio-économiques de la ressource en eau, Pr Bernard BARRAQUE, Ecole des Ponts et Chaussées de Paris & LATTTS.
10h30-11h45	<i>Pause thé</i>
11h45-13h	Le développement durable, la gouvernance (appliqués à l'eau) & aperçu sur les systèmes d'information, Pr Christian Brodhag, Directeur de Recherche à l'Ecole des Mines, Saint Etienne et Ancien Président de la Commission Française du Développement Durable.
13h	<i>Repas</i>

Après-midi :

14h15-19h	Participation des journalistes aux journées scientifiques organisées par la Chaire Unesco Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau, à l'EHTP :
14 h-15	Accueil et inscriptions
15h	Séance d'ouverture
15h30	<i>Pause thé</i>

1ère session

Quelle ingénierie pour la gestion sociale de l'eau ?

Présidents : Pr **Mohamed BENNANI**, Recteur de l'Université Moulay Ismaïl, Meknès
Pr **Christian BRODHAG**, Ancien Président de la Commission Française du Développement Durable, Directeur de Recherche, Ecole des Mines, Saint Etienne, France

16h-16h15	Introduction au thème «Eau et ingénierie sociale»	Pr Houria TAZI SADEQ , Titulaire de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau, EHTP, Casablanca
16h15-16h30	Evaluation de la session d'automne de l'Académie du Royaume « L'eau et la sécurité alimentaire à l'aube du 21 siècle »	Mr Abdelkrim GHALLAB , Académie du Royaume, Rabat
16h30-16h45	L'eau dans le Débat National de l'Aménagement du Territoire	Mr Mohamed SOUAFI , Direction de l'Aménagement du Territoire, Rabat
16h45-17h	Eau et recherches en sciences sociales	Pr Bernard BARRAQUÉ , Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris & LATTS
17h-17h15	Eau, Ethique et Développement Durable	Pr Farouk ALIOUA , IAV Hassan II, Rabat
17h15-17h30	Leçons de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans les quartiers à faibles ressources des grandes agglomérations	Mr Claude JAMATI , Directeur du Développement – Lyonnaise, Casablanca
17h30-17h45	La gestion Sociale de l'Eau : cas d'une zone de l'Atlas central	Pr Abdallah HERZENNI , IAV Hassan II, Rabat
17h45-18h45	: Débats	
18h45-19h	: Conclusions	
20 h	: Vernissage de l'exposition de peinture «Les artistes et l'eau ».	

Vendredi 23 mars 2001

Matin :

- 9h-13h Atelier d'écriture journalistique, Pr Latifa AKHARBACH, expert en journalisme Rabat.
- 13h-14h *Repas*

Après-midi :

Participation des journalistes aux premières journées scientifiques de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau, à l'EHTP : La Connaissance au service de la gestion sociale de l'eau.

14h30-19h30

- *Plénière: 14h30 - 15h15*

Présidents : Pr Rachid BELMOKHTAR, Ancien Ministre de l'Education Nationale
President, Al Akhawayn University, I frane
Pr Rachid FILALI MEKNASSI, Faculté de Droit, Rabat - Agdal

14h30-14h50 **Introduction au thème «Eau et connaissance »** Pr Rachid BELMOKHTAR, Ancien Ministre de l'Education Nationale, President Al Akhawayn University, I frane

14h50-15h15 Comment optimiser le niveau d'interactivité des Vidéoconférences et des programmes d'enseignement à distance : le grand défi, Mr Gary LEBOWITZ, Responsable, programme de formation Informatique, Office des Nations Unies, Genève

15h15-16h45 **Ateliers : La gestion sociale de l'eau : quelle communication ?**
Présidents : Pr Latifa AKHARBACH, Institut Supérieur de l'Information et de la Communication, Rabat
Pr Youssouf Amine EL ALAMY, Université Ibn Tofaïl, Kénitra

16h 45-17h15 *Pause thé*

• *Plénière*

17h15-17h45	Conclusions des Ateliers
17h45-19h15	Débats
19h15-19h30	Conclusions : <i>Retour à la question</i> « La Gestion Sociale de l'Eau, rôles de l'Université et partenariats, quel suivi ? ».
19h30	<i>Séance de Clôture.</i>

Samedi 24 mars 2001

Matin :

9h-13h	Atelier d'écriture journalistique, Pr Latifa AKHARBACH, Expert en journalisme, Rabat.
13h-14 h	<i>Repas</i>

Après-midi :

14h-16h	Atelier d'écriture journalistique, Pr Latifa AKHARBACH, Expert en journalisme, Rabat.
16h - 16h15	<i>Pause thé</i>
16h15 -19h15	Rédaction, conception, Pr Youssouf Amine EL ALAMY, Université Ibn Tofail Kénitra

Liste des participants

1. Les bénéficiaires

Algérie

Nabila AMIR

Journaliste

Quotidien El Watan

Alger

Fax : 213 21 68 21 87

E-mail: djamelmerdaci@yahoo./ nabilaamir@hotmail.com

Maroc

Leila BENYASSINE

Journaliste

Nissaâ Min Al Maghrib

Casablanca

Tél : 022 31 16 26

GSM : 063 60 98 15

Fax : 022 31 15 25

E-mail : laylamt@yahoo.fr

El Mokhtar BENABDALLAOUI

Prologues

Casablanca

Tél : 061 46 08 21

E-mail : mokabdal@hotmail.com

Abdessamed BOUABDALLAH

Directeur Formation

HYGIENIS

Casablanca

Tél : 022 25 23 56 / 25 21 59

GSM / 062 01 93 68

Fax : 022 25 18 60

E-mail : b_abdessamed@yahoo.com

Rachid DRIF

Direction Coopération Communication

ONEP

Rabat

Tél : 037 75 96 00/01

Fax : 037 65 06 46

E-mail : onepdcc@mtds.com

Bouchra EL KHADIR

Journaliste
Le Reporter
Casablanca
Tél : 022 54 11 03 / 04
Fax : 022 54 11 05
E-mail : lereporter@iam.net.ma

Meriem ESSAFI

RTM
Chaîne Inter
Vice Présidente
Association Marocaine de l'Information
pour l'Environnement et le Développement
Rabat
Tél : 062 38 82 58
E-mail : essafi1@caramail.com

Kaoutar FIRDAOUSS

Journaliste
2M
Casablanca
Tél : 022 35 44 44
Fax : 022 66 73 86/90
E-mail : sidney5@caramail.com

Zouhour HIMMICH

Journaliste
RTM Chaîne Inter
Rabat
Tél : 037 20 44 73 / GSM 061 68 91 00
Fax : 037 70 25 00
E-mail : zhimnich@lycos.com

Mohamed LADIB

Journaliste
AL ALAM
Casablanca
Tél : 064 98 48 38
Fax : 022 27 90 18
E-mail : mladib@caramail.com

Rachid LABKAR

Journaliste
Al Ahdath Al Maghribia
Casablanca
Tél : 022 44 30 38 / 44 30 45 / 061963848
E-mail : ahdath@ahdathmaghribia.com/ labkar@yahoo.com

Mauritanie

M'hammed Elamine OULD BAH

Journaliste

Sahara Media

Nouakchott

Fax : 00222 25 51 97

E-mail : mouldbah@yahoo.fr

Mohamed Fall OULD OUMEIR

Journaliste

La Tribune

Nouakchott

Tél : 00 222 25 44 92

GSM / 00 222 30 41 60

Fax : 00 222 29 04 11

E-mail : la.tribune@voila.fr

Tunisie

Fouad ALLANI

Journaliste

Journal La Presse

Tunis

Tél : 00216 1 421 267 (domicile)

00216 1 341 066 (la Presse)

Fax : 00216 1 349 720

E-mail : foudall@moncourrier.com

2. Animateurs



Modules spécifiques aux journalistes:

Pr.Latifa AKHARBACH

Expert en Journalisme

Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

Rabat - Maroc

Tél : 037 77 33 40 / 55 / 70 65 91

E-mail : akharbach@iam.net.ma

Pr.Bernard BARRAQUE

Ecole des Ponts et Chaussées & LATTTS

Paris - France

Tél : + 33 1 64 15 30 00

Fax : + 33 1 64 15 38 47

E-mail : barraque@descartes.enpc.fr

Pr.Mohamed BENNANI

Recteur

Université Moulay Ismaïl,

Méknès - Maroc

Tél : 055 52 61 39

Fax : 055 52 73 14

E-mail : m.bennani@extra.net.ma

Pr.Christian BRODHAG

Directeur de Recherche, Ecole des Mines et ancien Président
de la Commission Française du Développement Durable

Saint-Etienne - France

France

Tél : 33 (0)4 77 42 00 17

Fax : 33 (0)4 77 42 66 66

E-mail : brodhag@emse.fr

Mr.Mohamed CHAOUNI

Ministère des Travaux Publics

Direction de l'Hydraulique

Rabat - Maroc

Tél : 037 77 87 42 / 07 77 87 27

Fax : 037 77 86 96

E-mail : chaouni@mtpnet.gov.ma

Pr. Youssouf Amine EL ALAMY

Université Ibn Tofaïl

Kénitra - Maroc

Tél : D. 037 63 96 34

Fax : 037 65 74 53

E-mail : elalamy@elan.net.ma

Pr.Abdelaziz SADOK

EHTP

Casablanca - Maroc

Tél : 022 23 07 90/11/20

GSM/ 061 32 22 34

Fax : 022 23 07 17

E-mail : e_sadok@hotmail.com

Pr.Raya STEPHAN


Juriste, Doctorante,

Université de Versailles

Saint Quentin en Yvelines - France

Tél : + 33 1 39 71 16 22

E-mail : rstephan@magic.fr

 **Modules suivis dans le cadre des Journées Scientifiques de la Chaire
UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau**

Pr. Farouk ALIOUA

Enseignant-chercheur DSH
IAV Hassan II
Rabat - Maroc
Tél : 037 68 23 44
E-mail : f.alioua@iav.ac.ma

Pr. Bernard BARRAQUE

Ecole des Ponts et Chaussées & LATTIS
Paris - France
Tél : + 33 1 64 15 30 00
Fax : + 33 1 64 15 38 47
E-mail : barraque@descartes.enpc.fr

Pr. Rachid BELMOKHTAR

Ancien Ministre de l'Education Nationale
Président
Al Akhawayn University
Ifrane - Maroc
Tél : 055 56 77 77
Fax : 055 56 71 42
E-mail : president@alakhawayn.ma

Mr. Abdelkrim GHALLAB

Directeur journal AL Alam
Académie du Royaume
Rabat - Maroc
Tél : 037 75 51 46 / 75 51 57

Pr. Abdallah HERZENNI

IAV Hassan II
Rabat - Maroc
Tél/Fax : 037 77 51 95/ 037 79 59 31
E-mail : aherzenni@fusion.net.ma

Mr. Claude JAMATI

Directeur du Développement, Lyonnaise
Casablanca - Maroc
Tél : 022 20 96 76
Fax : 022 26 18 06
E-mail : c-jamati@atlasnet.net.ma

Mr. Gary LEBOWITZ

Responsable, programme de formation informatique
Office des Nations Unies
Genève - Suisse
E-mail : gary.lebowitz@itu.int.ch

Mr. Mohamed SOUAFI

Directeur
Direction de l'Aménagement du Territoire
Rabat - Maroc
Tél : 037 66 14 66/67
Fax : 037 66 14 69

Pr. Houria TAZI SADEQ

Ti tulaire de la Chaire UNESCO
Inter disciplinaire pour une Ges tion Durable de L'Eau
EHTP
Casablanca - Maroc
Tél : 022 23 07 10/20/90
Fax : 022 23 07 17
E-mail : h.tazisadeq@marocnet.net.ma

3 . Personnes-Ressources

William B. ARMBRUSTER

Directeur
Dar America
Casablanca - Maroc
Tél : (02)222-1460
Fax : (02)222-9136
E-mail : wba@pd.state.gov

Lamia Khribeche

Programm assistant
Ambassade des Etats Unis au Maroc
Rabat - Maroc
Tél : 037 76 22 65 poste 2106
E-mail : LKHRI BEC@pd.state.gov

Pr.Aicha ABBAD

Faculté des Lettres
Kénitra - Maroc
Tél/Fax : 037 37 11 57

Gary LEBOWITZ

Responsable, programme de formation informatique
Office des Nations Unies
Genève - Suisse
E-mail : gary.lebowitz@itu.int.ch

Abderrafii EL HALOUI

Inspecteur
ONEP
Casablanca - Maroc
Tél : 022 61 19 38
Fax : 022 61 19 37
E-mail : onepig3@onep.org.ma

Pr. Yamna GHEBBAR

EHTP
Casablanca - Maroc
Tél : 022 23 07 90/11/20
Fax : 022 23 07 17
E-mail : Y-Ghabbar@ehpt.ac.ma

Pr.Abdellah HERZENNI

Sociologue
IAV Hassan II
Rabat - Maroc
Tél/Fax : 037 77 51 95/ 037 79 59 31
E-mail : aherzenni@fusion.net.ma

Raymond JOST

ALMAE/Secrétariat International de l'Eau
Montréal (Québec)

Canada

Tél : 514-849-4262

Fax : 514-849-2822

E-mail : info@i-s-w.org

Pr. Lilian SAADE

International Institute for Infrastructural,
Hydraulic and Environment Engineering

Delft - Pays-Bas

E-mail : lsaade@ihe.nl

Pr. Houria TAZI SADEQ

Présidente

Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau

Casablanca - Maroc

Tél : 022 49 15 73 / 48 45 61

Fax : 022 49 15 74 / 22 33 97

E-mail : almae@marocnet.net.ma / cmedd@marocnet.net.ma

Chérif ZAOUCH

ALMAE /ITTA

Tunis

Tunisie

Tél/Fax : 216 3 21 01 88

GSM : 216 9 40 13 87

Fax : 216 3 34 60 85

E-mail : itta.cherif@planet.tn

A*nnexes*

Annexe 1:

L'Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau « ALMAE »

ALLIANCE MAGHREB MACHREK POUR L'EAU

« ALMAE »

Descriptif sommaire

La volonté de créer l'ALMAE remonte à 1993. Elle a été déclarée comme ONG étrangère conformément à la législation en vigueur au Maroc en février 1995. Entre ces deux dates, un groupe de travail a élaboré les orientations générales de l'ALMAE.

L'ALMAE se définit comme

Un lieu de rencontre, de partage et de communication. Elle participe au débat sur les choix de développement et d'environnement et considère l'accès à une eau saine comme un droit fondamental du citoyen.

Elle se réfère dans son action à une problématique d'eau et de développement durable dans des communautés à traditions diverses et porte une attention particulière aux composantes environnement, femmes, jeunes et enfants. L'ALMAE fait la promotion de mécanismes alternatifs en vue d'une bonne gouvernance et privilégie l'approche participative avec les populations de base.

Eu égard aux vastes enjeux liés à l'accès à l'eau, l'ALMAE appréhende les problèmes de l'eau selon une approche interdisciplinaire et multisectorielle.

L'ALMAE se donne pour missions :

- De faciliter, par l'approche transversale, la mise en synergie des actions de la société civile ;
- De traduire une volonté de désigner les enjeux liés à l'accès et à la gouvernance de l'eau ;
- D'appuyer les actions des ONG, des groupes communautaires et des chercheurs engagés dans la construction de la démocratie participative afin de les soutenir collectivement leur vocation spécifique au sein de la société civile ;
- De favoriser la prise de conscience des citoyens, des institutions locales, nationales et internationales, ainsi que du secteur privé sur les questions liées à l'eau et au développement durable ;

- De dynamiser, à travers le réseau ainsi constitué, les projets locaux par la mise en synergie des ressources et par la valorisation des savoirs et des pratiques dans le domaine de la gestion durable de l'eau ;
- De valoriser et de faciliter l'accès et l'utilisation d'informations pertinentes en vue de leur circulation et/ou diffusion ;
- De promouvoir la prise de conscience en vue de l'adoption et/ou la mise à jour et l'application d'une législation appropriée ;
- De participer au dialogue des savoirs.

L'ALMAE est consciente que l'appui collectif à des actions concrètes aura d'autant plus d'impact que leurs résultats seront diffusés, augmentant ainsi le capital commun d'expertise, de compétence et d'expérience.

L'ALMAE s'est tracé des Objectifs autour des axes ci-après :

- Connaissance du milieu géographique et humain ;
- Appui institutionnel ;
- Formation et échanges d'expériences ;
- Information, communication et sensibilisation.

L'action de l'ALMAE est destinée :

- milieu géographique : Maghreb et Machrek ;
- milieu humain : urbain, rural, et particulièrement les zones et les quartiers défavorisés.

L'ALMAE compte parmi ses partenaires :

- des associations, des ONG nationales, régionales et internationales,
- des instituts de recherches, des chercheurs,
- des organismes internationaux impliqués dans la problématique eau-développement durable-société civile ;
- des collectivités locales ;
- des acteurs du secteur public ;
- des acteurs du secteur privé.

Le public cible de l'ALMAE se compose :

- d'associations, d'ONG, de communautés de base, d'instituts de recherche, de collectivités locales, du secteur public, du secteur privé et d'organismes internationaux,
- de femmes, d'hommes, de jeunes et d'enfants.

Annexe 2 :

**Le Centre Multifonctions
Eau et Développement Durable « CMEDD »**

Centre Multifonctions Eau et Développement Durable « CMEDD »

Le CMEDD : un centre de ressources

• Qu'est-ce que le CMEDD ?

Le CMEDD est un centre de ressources créé à l'initiative de *l'Alliance Maghreb Machrek pour l'eau - ALMAE* (voir encadré). Il répond aux besoins d'information, de communication et de formation des acteurs de la société civile du Maghreb et du Machrek impliqués dans le secteur de l'eau et du développement durable.

• Pourquoi le CMEDD ?

Le rôle joué par les ONG et les groupes de citoyens est capital face aux enjeux liés à l'eau. Le CMEDD veut contribuer à promouvoir leur participation, leur coordination et la mise à leur service de l'information, encore compromise par les difficultés d'accès de la région du Maghreb et du Machrek aux nouvelles technologies.

• Objectifs

Dans le domaine de l'eau et du développement durable, le rôle du CMEDD est de :

- participer à la circulation de l'information, à l'échange d'expériences et à la coordination entre les intervenants en matière d'eau et de développement durable ;
- promouvoir un meilleur accès de la société civile du Maghreb et du Machrek aux nouvelles technologies de l'information en tant qu'outil pour la démocratisation de l'information, la mise en réseau et le partenariat ;
- diffuser les connaissances conceptuelles et consolider les compétences pratiques pour une meilleure intégration de l'approche Genre et Développement dans le secteur eau ;
- intervenir, par des actions de renforcement organisationnel, pour améliorer et promouvoir le rôle du secteur associatif et des groupes communautaires, composantes de la société civile, et leur apport au partenariat dans les questions eau et développement durable ;

- contribuer à dynamiser des projets locaux par la mise en synergie des ressources, par la valorisation et l'échange des savoirs et des pratiques ;
- participer à la protection de la ressource par un changement d'attitudes et de comportements ;
- promouvoir le droit d'accès de la personne humaine à une eau saine.

• Activités

- ❖ un système d'information et de communication à double niveau :

Electronique :

- un site WEB interactif avec une page pour chaque pays membre;
- répertoire des acteurs de l'eau (banque de compétences et de données) ;
- diagnostic de la situation actuelle des ressources en eau dans les pays visés;
- bibliographie sur l'eau et le développement durable ;
- forum de discussion ;
- répertoire des sites WEB relatifs à l'eau et au développement durable ;
- répertoire des documents produits par l'ALMAE/CMEDD et ses partenaires ;
- calendrier des événements locaux, régionaux et internationaux sur l'eau et le développement durable et sur les questions ayant un impact sur la ressource;
- un bulletin d'information électronique.

Conventionnel:

- bulletin d'information sur papier ;
- brochures institutionnels sur l'ALMAE et le CMEDD ;
- liste d'envoi postal pour la diffusion du contenu électronique aux acteurs «non-connectés » ;
- petit centre de documentation.

- ❖ des formations et séminaires, programmés ou organisés sur demande :
 - gestion participative des ressources en eau : concept et approche terrain ;
 - approche Genre et Développement appliquée au secteur eau ;

- méthodes de planification et de gestion de projets dans le secteur eau ;
 - technologies appropriées et gestion durable de l'eau ;
 - sensibilisation sur l'eau et le développement durable ;
 - eau et éducation environnementale ;
 - etc..
- ❖ un service d'appui au développement de projets
- appui technique au secteur associatif pour l'élaboration de projets s'inscrivant dans les objectifs du CMEDD.

• **Public-cible**

Il se compose prioritairement des associations et des ONG. Dans un esprit de complémentarité et de partenariat et parce que la gestion intégrée des ressources en eau fait appel à tous, les instituts de recherche, les collectivités locales, le secteur public, le secteur privé et les organismes internationaux sont également visés.

• **Région géographique**

Maghreb et Machrek

• **Fonctionnement**

Hébergé dans les locaux de l'ALMAE à Casablanca, le CMEDD est une structure légère qui fonctionne en collaboration avec des antennes qui se mettront graduellement en place dans les 2 régions visées.

• **Remerciements**

L'ALMAE /CMEDD remercie pour leur appui : l'Agence Seine Normandie (France), le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement « CCFD » (France), l'Office National de l'Eau Potable « ONEP » (Maroc), OXFAM-Québec (Montréal) et le Programme Solidarité Eau (France).

Comment entrer en relation avec le CMEDD ?

- Contactez-nous pour être inscrit-e sur notre liste d'envoi ;
- envoyez-nous des informations sur votre travail et vos intérêts par rapport à l'eau et au développement durable ;
- participez à nos sessions de formation et séminaires ;
- contribuez à notre bulletin d'information et envoyez-nous de l'information sur les événements relatifs à l'eau et au développement durable dans votre localité, région ou pays.

ALMAE / CMEDD

36B, Résidence Anafé

Boul. d'Anfa

Casablanca, Maroc

tél : (212 2) 49 15 73

(212 2) 48 45 61

fax : (212 2) 49 15 74

e-mail : almae@marocnet.net.ma
cmedd@marocnet.net.ma

Annexe 3:

Regard sur l'Exposition « les artistes et l'eau »



Mohamed Aboulwakar



Mohamed Kacimi



Mohamed Nabili



*Mohamed Aboulwakar
Villa des Arts*



*Atelier de peinture
Mohamed Nabili*



*Atelier de peinture
Mohamed Nabili*



Toile réalisée par les enfants

